

SAVS Avèni

Public :

- Adultes en situation de handicap
- Avec une notification MDPH d'orientation en SAVS

Couverture Géographique :

- ⇒ UTASI Grand Nîmes
- ⇒ UTASI Camargue/Vidourle

Capacité d'accueil autorisée :

- ⇒ File active de 300 personnes

Equipe pluriprofessionnelle :

- * Marcel LOZZI, Directeur du Dispositif accompagnement de l'APSH 30
- * Valérie GIRIN et Sophie MERIEL, Adjointes de Direction,
- * Une équipe administrative : Secrétaire de Direction, Technicienne administrative, Employée administrative
- * Une équipe éducative : Assistante de Service Social, Conseillères ESF, Educateurs spécialisés, Moniteurs éducateurs, animateurs, auxiliaires et accompagnants socio-éducatifs, Aides Médicaux Psychologiques.

Le SAVS Avèni est régi par :

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 *renovant l'action sociale et médico-sociale*
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*
- Décret 2005-223 du 11 mars 2005 *relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des SAVS et des SAMSAH*

Autorisation et mode de financement :

- ⇒ 1^{ère} attribution de subvention janvier 1984 en tant que Service expérimental, revu par l'arrêté du 27 octobre 2004 en tant que SAVS SAVA
- ⇒ Rapprochement des 2 SAVS de l'APSH 30 (SAVS/Viadam) en SAVS Avèni, arrêté du 16/12/2022
- ⇒ CPOM 2022-2026 - Conseil Départemental du Gard

SAVS Avèni

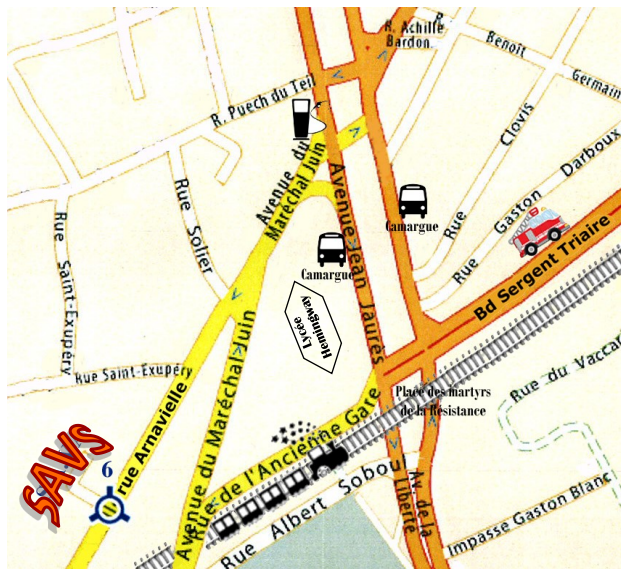
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

6 rue Arnavielle — 30900 Nîmes

Accès : en bus lignes 3,5,10 / en Trambus T1

Arrêts: CAMARGUE—HEMINGWAY

—PUECH DU TEIL



ORGANISME GESTIONNAIRE :

ACCOMPAGNEMENT POUR
PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP

Immeuble Acti +, 125 rue de l'Hostellerie – 30900 NÎMES
Tél. 04.66.29.98.64 - Courriel : siegesocial@siege.apsh30.org

Déclarée le 5 juin 1973 – Numéro : 8773 – Préfecture du Gard

SAVS Avèni



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SAVS Avèni — APSH 30

6 rue Arnavielle
30900 Nîmes

Tél: 04 66 28 88 44 — Fax: 04 66 28 88 40
Courriel : contact@savs.apsh30.org

MISSIONS

- Notre SAVS contribue à la réalisation du projet de vie des personnes par un accompagnement adapté en favorisant :
 - ⇒ les liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels
 - ⇒ l'accès à l'ensemble des services de droit commun
- Il offre une assistance ou un accompagnement en milieu ouvert dans toutes les démarches de la vie quotidienne sous forme de :
 - ⇒ Soutien / Aide
 - ⇒ Médiation
 - ⇒ Apprentissage à l'autonomie
- Le SAVS s'appuie sur les potentialités de la personne accueillie, s'adapte à ses difficultés pour une recherche optimisée de son autonomie
- Il respecte le libre choix des personnes

PRESTATIONS

- Evaluation des besoins et des capacités d'autonomie ;
- Identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance d'informations et de conseils personnalisés ;
- Suivi et coordination des actions des différents intervenants ;
- Assistance, accompagnement ou aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale ;
- Soutien des relations avec l'environnement familial et social ;
- Appui et accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion ;
- Suivi éducatif

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **Recueil des demandes et évaluation des besoins** afin de proposer un accompagnement social individualisé ou d'accompagner la personne dans sa réorientation vers d'autres organismes
- **Co-construction et mise en œuvre d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé** par un binôme de travailleurs sociaux, dans le respect des droits des personnes, et adapté à leurs capacités dans les domaines de :

◇ l'écoute et le soutien,	◇ la coordination / le suivi de santé,
◇ les actes de la vie quotidienne,	◇ l'aide à la parentalité,
◇ la gestion administrative,	◇ le maintien ou la recherche
◇ l'éducation budgétaire,	d'un emploi et/ou d'une formation,
◇ l'organisation du temps libre,	◇ la recherche ou le maintien dans
◇ la régulation des relations sociales,	le logement.
- La **coordination du parcours de la personne accompagnée** par des professionnels qualifiés
- Le développement d'**interventions territorialisées** des deux UTASI :

➤ Nîmes	➤ La Vauquaise
➤ Terre d'Argence	➤ Petite Camargue
- La proposition d'un **accompagnement spécifique** basé sur les compétences et habilités sociales pour les personnes atteintes de **troubles psychiques** sévères
- Le **travail en réseau** avec l'ensemble des **partenaires** du champ social, médico-social et sanitaire ainsi que dans d'autres domaines publics ou privés